

LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

LA DEMANDE DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES POUR UNE MAJORATION DES PRIX—DEMANDE DE REMISE DE LA DÉCISION

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les îles): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Finances une question qui découle de la demande présentée à la Commission de lutte contre l'inflation par de pauvres sociétés pétrolières, telles l'Imperial Oil et Gulf Oil en vue d'obtenir l'autorisation de majorer le prix de leurs produits. La Commission a répondu qu'elle pourrait rendre sa décision cette semaine. Si cette hausse est accordée, elle s'ajoutera à la majoration du prix à la tête du puits prévue pour juillet; or, étant donné que ces sociétés ont la haute main sur la production, le raffinage et la distribution du pétrole, leurs diverses opérations devraient être traitées comme celles d'une seule entité commerciale. En conséquence, le ministre nous dirait-il s'il demandera à la Commission de lutte contre l'inflation de remettre sa décision jusqu'à ce que le prix à la tête de puits ait été fixé, soit en vertu d'un accord fédéral-provincial soit unilatéralement par le gouvernement fédéral en vertu des dispositions de la loi sur l'administration du pétrole?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai appris avant d'entrer à la Chambre que la Commission a rendu une décision à l'égard de cette demande. Je demande des renseignements plus détaillés. Le député fait valoir, et j'ai déjà entendu cela ailleurs que tant qu'une décision ne sera pas prise dans le cadre des négociations à l'égard du prix de base du pétrole brut, il faudra retarder toute augmentation. Je serais d'accord pour qu'on procède ainsi.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les îles): Comme l'indice des prix à la consommation pour le fuel et les services publics a augmenté plus brutalement que pour les autres articles, soit de 17.5 p. 100 au cours des 12 derniers mois, et que le prix à la tête du puits doit augmenter d'environ \$1.50 le baril en juillet ce qui augmentera de \$50 le prix du chauffage pour une famille moyenne et de \$35 les frais d'essence de l'automobiliste, j'aimerais demander au ministre s'il ne croit pas qu'il est temps d'arrêter les mercantis qui, sous le prétexte d'une pénurie d'énergie, s'en prennent aux consommateurs canadiens tout en réalisant la plus grosse marge bénéficiaire qu'ils aient jamais eue?

M. Macdonald (Rosedale): Le député a exprimé un point de vue fort intéressant et sur lequel je réfléchirai.

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MODIFICATION DU RÈGLEMENT POUR TRAITER LES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES COLLECTIVEMENT

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les îles): Comme les sociétés pétrolières ont un quasi monopole sur la production de pétrole, les pipe-lines, les raffineries et les points de vente, puis-je demander au ministre s'il est prêt à modifier les directives de la Commission de lutte contre l'inflation afin que ces sociétés soient traitées comme une seule et même société et qu'on ne les laisse plus augmenter le prix de leurs produits avant qu'un accord n'ait été conclu sur le prix à la tête du puits? Le ministre dit que la décision a déjà été prise. J'aimerais lui demander s'il est prêt à modifier les directives de la Commission de lutte

Questions orales

contre l'inflation afin que ce genre de chose ne puisse continuer?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le Parlement a confié la surveillance des tarifs des pipe-lines à l'Office national de l'énergie et l'on pourrait peut-être considérer la suggestion du député et les placer sous la surveillance de la même commission. Étant donné que le bill anti-inflation a progressé relativement lentement jusqu'ici, je ne suis pas certain de pouvoir le faire rapidement.

* * *

● (1440)

LA SANTÉ

L'APPROVISIONNEMENT EN VACCIN CONTRE LA GRIPPE PORCINE—LE MOTIF DU RECOURS À L'IMPORTATION

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, comme on rapporte une recrudescence de la grippe porcine en Virginie et vu le risque de contagion et les conséquences de cette maladie, j'aimerais demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social si les fabricants lui ont garanti de pouvoir fournir la quantité requise de vaccins en vue d'immuniser les Canadiens, non seulement ceux qui appartiennent aux catégories désignées mais également tous ceux qui présenteront un certificat médical à cet effet?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, nous poursuivons actuellement des négociations avec diverses sources étrangères. Il serait prématuré de faire une déclaration à ce sujet.

M. Rynard: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre quand il compte faire cette déclaration et s'il a communiqué avec le laboratoire de Montréal, qui peut produire jusqu'à 300,000 doses de vaccins, ou avec le laboratoire Connaught de Toronto, qui pourrait commencer à s'en occuper très rapidement et Dieu sait si le temps presse?

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, nous sommes restés continuellement en contact avec les deux laboratoires en question et avec d'autres sources.

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, le ministre semble préférer importer les vaccins plutôt que de les produire dans le pays. Peut-être pourrait-il nous en donner brièvement les raisons? Est-ce parce que cela coûte moins cher d'importer le vaccin ou y a-t-il quelque autre raison?

[Français]

M. Lalonde: Monsieur le président, il y a plusieurs raisons: tout d'abord le coût, deuxièmement, la capacité de produire les vaccins en question pour le moment où on en aura besoin et, troisièmement, la sécurité même du vaccin qui pourrait être en cause s'il fallait commencer à zéro dans la production dans certains cas.

[Traduction]

M. Yewchuk: Monsieur l'Orateur, j'en conclus que le ministre laisse entendre que le Canada ne peut pas produire de bons vaccins.